



À TOUS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OIT

ILC 112 – 100 – 2

18 avril 2024

**Dispositions applicables à la 112^e session de la
Conférence internationale du Travail
(Genève, 3-14 juin 2024)**
Site Web: www.ilo.org/ilc

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Faisant suite à la lettre de convocation envoyée le 7 février 2024, j'ai le plaisir de vous fournir de plus amples informations concernant la 112^e session de la Conférence internationale du Travail, qui se tiendra à Genève du **lundi 3 au vendredi 14 juin 2024**. Compte tenu du format exclusivement présentiel de la Conférence, les États Membres sont tenus d'assurer la présence à Genève de délégations nationales tripartites.

Programme de travail

Veuillez noter que les réunions préparatoires des groupes des employeurs et des travailleurs se dérouleront en présentiel le **dimanche 2 juin**.

La séance d'ouverture de la Conférence aura lieu le **lundi 3 juin**. Les commissions de la Conférence commenceront leurs travaux le même jour, dans l'après-midi. La discussion en séance plénière des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration sur le travail accompli par le Conseil d'administration entre juin 2023 et mars 2024 aura lieu entre le **mardi 4 juin** et le **mercredi 12 juin**. Le rapport du Directeur général portera sur le thème du contrat social.

À sa 350^e session (mars 2024), le Conseil d'administration a décidé de recommander à la Conférence internationale du Travail, à sa 112^e session, d'examiner l'annexe du rapport du Directeur général intitulée «*La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*» dans le cadre d'une séance spéciale, selon des modalités et conditions identiques à celles de toutes les séances spéciales tenues sur ce sujet par le passé, en vue de fournir au Bureau et au Directeur général des orientations précises sur les mesures appropriées à prendre pour donner suite aux conclusions du rapport. Compte tenu de cette décision, une séance plénière spéciale est prévue le **jeudi 6 juin**. Sous réserve de l'approbation de cette disposition par la Conférence lors de sa séance d'ouverture, les délégations tripartites seront autorisées, à titre exceptionnel, à intervenir une seconde fois au sujet du rapport du Directeur général, afin de pouvoir aborder la situation des travailleurs des territoires arabes occupés de manière distincte.

En outre, à sa 112^e session, la Conférence procédera aux élections au Conseil d'administration pour le prochain mandat allant de juin 2024 à juin 2027. À cet égard, il est prévu que le collège électoral gouvernemental se réunisse le **vendredi 7 juin**. Les collèges électoraux des employeurs et des travailleurs doivent, quant à eux, se réunir le **lundi 10 juin**.

La **manifestation de haut niveau de la Conférence** donnera lieu au forum inaugural de la Coalition mondiale pour la justice sociale le **jeudi 13 juin**. Outre les délégués accrédités, le forum inaugural sera ouvert à tous les partenaires de la Coalition mondiale et aux autres participants accrédités pour prendre part à la Conférence. De plus amples informations sur cette manifestation seront publiées sur le [site Web de la Conférence](#) au fur et à mesure de leur disponibilité.

La séance de clôture de la Conférence aura lieu le **vendredi 14 juin**.

Composition des délégations

Les délégations pourront être composées comme le prévoit le [Règlement de la Conférence internationale du Travail](#). De plus, la presse et le public auront accès aux séances, dans la limite des places disponibles et des mesures de sécurité nécessaires.

Les États Membres sont invités à poursuivre le processus de consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives de leur pays afin de déterminer la composition de leur délégation à la 112^e session de la Conférence, tout en veillant à ce qu'elle soit **pleinement tripartite** et à ce que le nombre de conseillers techniques accompagnant les délégués tripartites soit équilibré.

Tout devrait être mis en œuvre pour atteindre la **parité hommes-femmes** au sein des délégations nationales. À cet égard, l'[infographie](#) disponible sur le [site Web de la Conférence](#) indique que les femmes représentaient 36,5% des participants à la 111^e session de la Conférence en 2023.

Pouvoirs

L'accréditation des participants à la Conférence se fera par le biais d'un [système d'accréditation en ligne](#) protégé par mot de passe qui sera activé le **jeudi 2 mai**. À cet effet, une communication sera envoyée aux États Membres, par l'intermédiaire de leur mission permanente (le cas échéant), afin de leur fournir les codes d'accès. À cet égard, je tiens à vous rappeler qu'il est important de veiller à ce que les pouvoirs des délégations nationales parviennent au Bureau au plus tard le **lundi 13 mai**.

Inscription pour prendre la parole en séance plénière

La discussion en séance plénière des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration aura lieu, comme indiqué précédemment, du **mardi 4 au mercredi 12 juin**. La durée des discours prononcés en plénière ne devra pas dépasser les **5 minutes**, conformément au Règlement de la Conférence internationale du Travail. La durée maximale des interventions prononcées lors de la séance spéciale consacrée à l'annexe du rapport du Directeur général est actuellement fixée à **3 minutes**.

Les inscriptions pour prendre la parole seront ouvertes le **mercredi 24 avril** et closes le **mardi 4 juin** à 18 h (heure d'été de l'Europe centrale). Des formulaires d'inscription distincts pour les séances régulières et la séance spéciale seront mis en ligne sur le [site Web de la Conférence](#) à partir du **mercredi 24 avril**, date d'ouverture de la liste des orateurs.

Inscription dans les commissions techniques

Les commissions seront constituées des délégués et conseillers techniques inscrits par chacun des trois groupes de mandants. Les délégués et conseillers techniques gouvernementaux, employeurs et travailleurs souhaitant prendre part aux travaux d'une commission sont donc invités à remplir le formulaire d'inscription en ligne correspondant, prochainement disponible sur le [site Web de la Conférence](#), **au plus tard le dimanche 2 juin** à 17 h (heure d'été de l'Europe centrale) afin de pouvoir participer aux travaux de la première séance de chaque commission.

Visas et assurance

Les délégations devant obtenir des visas pour les délégués qui assisteront à la Conférence sont priées de contacter directement et le plus tôt possible les services consulaires suisses. Le Bureau ne pourra appuyer les demandes de visa qu'après avoir dûment reçu les pouvoirs des personnes concernées.

Veuillez noter que le BIT ne fournit pas aux participants de couverture d'assurance pour les accidents ou la maladie pendant la durée du voyage à destination et en provenance de Genève, ni pendant la durée de la Conférence. Il appartient donc aux participants de s'assurer, avant de partir pour Genève, qu'ils disposent d'une couverture d'assurance adéquate contre la maladie et les accidents.

Autres informations pratiques

Le [site Web de la Conférence](#) contient de plus amples informations sur l'ordre du jour de la 112^e session et sera régulièrement mis à jour avec des informations pratiques à l'intention des délégués, y compris un *Guide de la Conférence*, à paraître prochainement.

Je me réjouis d'accueillir la délégation tripartite de votre pays à la 112^e session de la Conférence internationale du Travail à Genève.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

(signature)

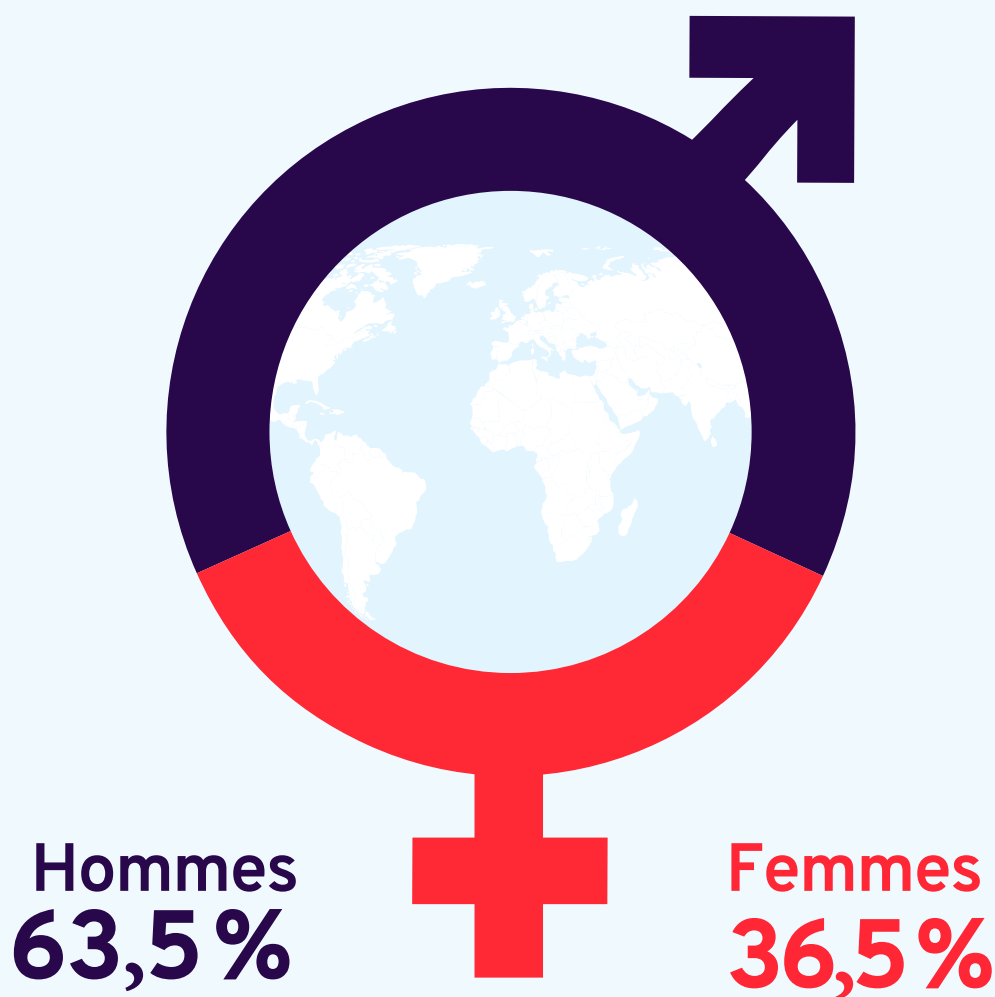
Gilbert F. HOUNGBO
Directeur général



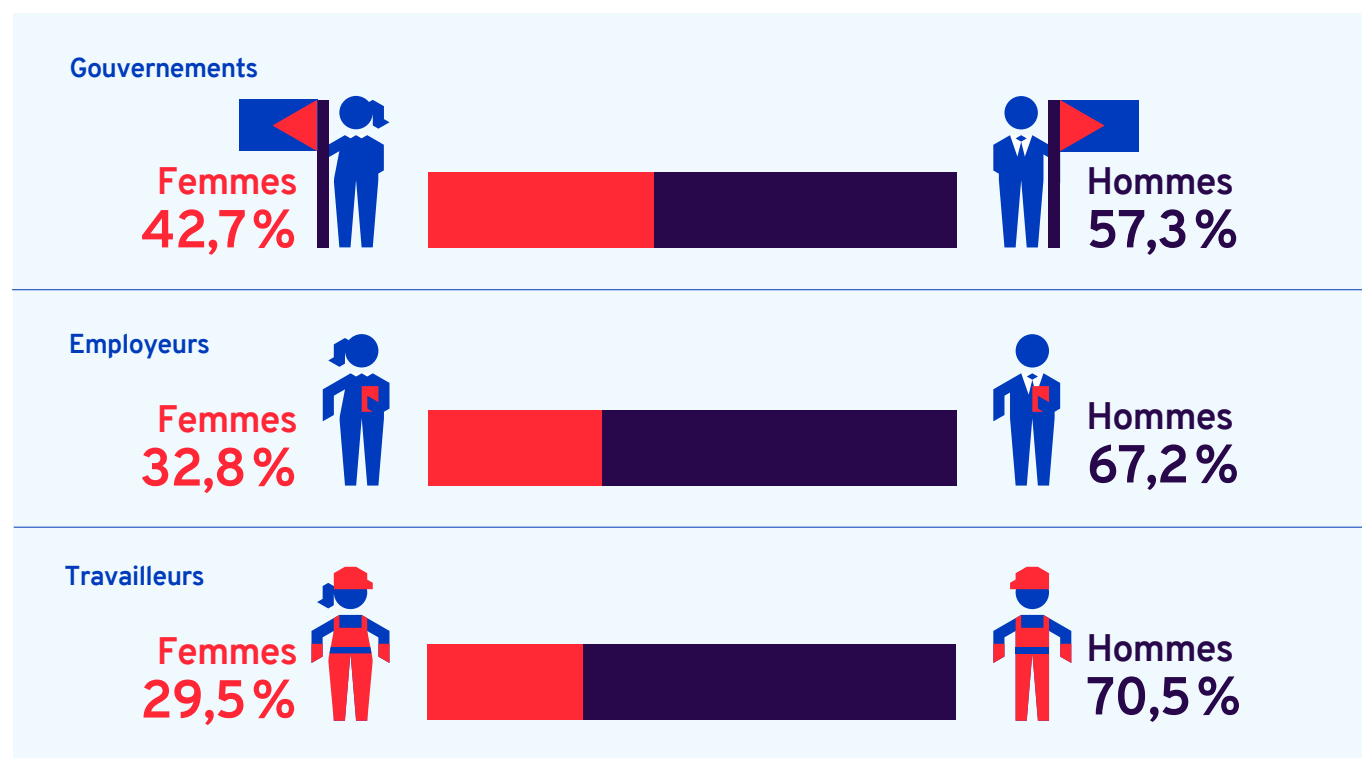
Organisation
internationale
du Travail

► Parité hommes-femmes lors de la Conférence internationale du Travail en 2023

► Délégués accrédités



► Délégués tripartites par groupe



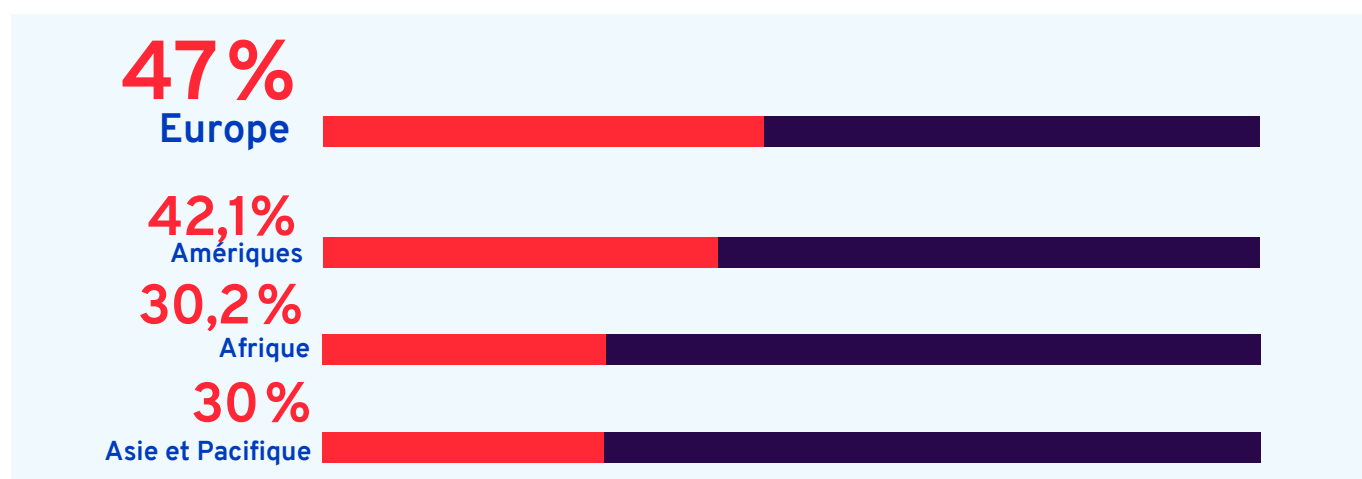
► Ministres accrédités



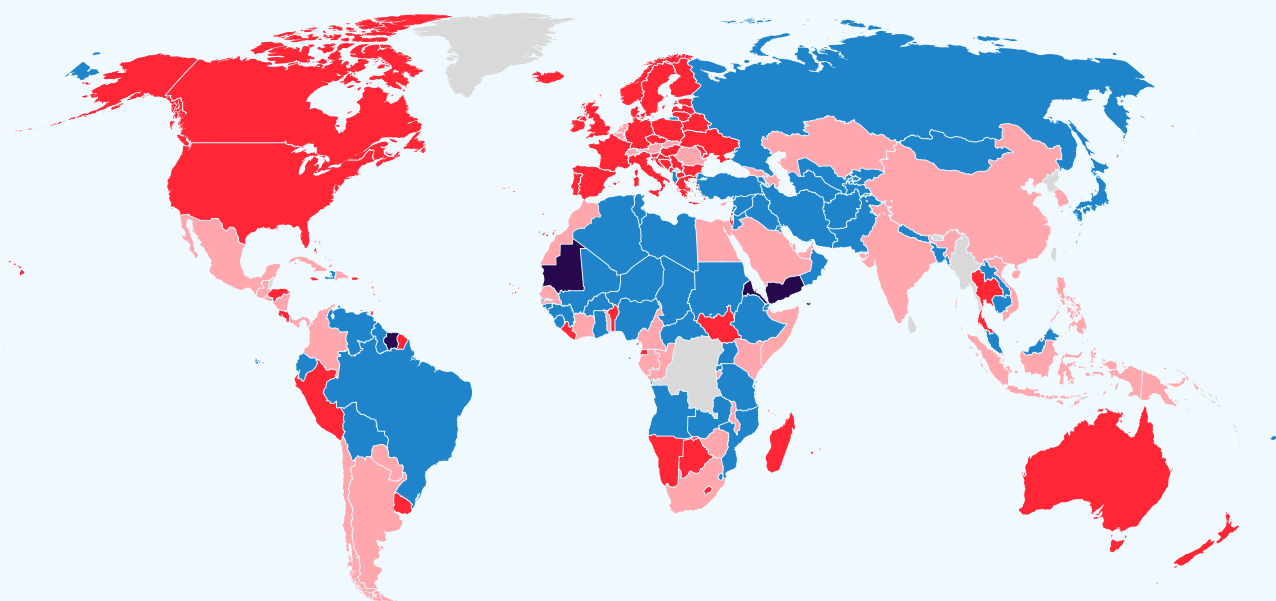
► Intervenants en plénière



► Déléguées par région



► Déléguées par pays



47% et plus

Australie
Allemagne
Bahamas
Barbade
Biélorus
Bénin
Bosnie-Herzégovine
Botswana
Brunéi
Darussalam
Bulgarie
Cabo Verde
Canada
Comores
Costa Rica
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
États-Unis
d'Amérique
Finlande
France
Grèce
Guinée
équatoriale
Honduras
Hongrie
Irlande
Islande
Israël
Italie
Jamaïque
Lesotho
Lettonie
Libéria
Lituanie

Macédoine du Nord
Madagascar
Monténégro
Namibie
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pérou
Pologne
Portugal
République de Moldova
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Saint-Kitts-et-Nevis
Serbie
Slovénie
Soudan du Sud
Suède
Tchéquie
Thaïlande
Tonga
Trinité-et-Tobago
Ukraine
Uruguay

30-46%

Argentine
Afrique du Sud
Arabie saoudite
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Burundi
Cameroun
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Congo
Côte d'Ivoire
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Gabon
Géorgie
Guatemala
Inde
Indonésie
Kazakhstan
Kenya
Kiribati
Malawi
Maldives
Malte
Maroc
Maurice
Mexique
Nicaragua
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée

Paraguay
Pays-Bas
Philippines
Qatar
République de Corée
République dominicaine
Roumanie
Saint-Marin
Sénégal
Seychelles
Singapour
Slovaquie
Somalie
Suisse
Togo
Viet Nam
Zimbabwe

1-29%

Afghanistan
Albanie
Algérie
Angola
Arménie
Bahreïn
Bangladesh
Brésil
Burkina Faso
Cambodge
Djibouti
Équateur
Eswatini
État plurinational de Bolivie
Éthiopie
Fédération de Russie
Fidji
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Guyana
Haïti
Iran (République islamique d')
Iraq
Japon
Jordanie
Kirghizistan
Koweït
Liban
Libye
Luxembourg
Malaisie
Mali
Mongolie

Mozambique
Népal
Niger
Nigéria
Nouvelle-Zélande
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
République arabe syrienne
République centrafricaine
République démocratique du Congo
République démocratique populaire lao
République-Unie de Tanzanie
Rwanda
Sierra Leone
Soudan
Tadjikistan
Tchad
Tunisie
Türkiye
Turkménistan
Venezuela (République bolivarienne du)
Zambie

0%

Antigua-et-Barbuda
Érythrée
Mauritanie
Sao Tomé-et-Principe
Suriname
Yémen